

(N° 10.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1864.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non - Valeurs et Remboursements pour 1865.

*(Voir les N° 34, session extraordinaire de 1864, le N° 5, session 1864-1865
de la Chambre des Représentants, et le N° 7 du Sénat.)*

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; LAOUREUX, vice-Président;
le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, FORTAMPS, ZAMAN et le Baron GRENIER,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1865, soumis en ce moment à vos délibérations, s'élève à la somme de 975,200 francs et ne présente aucune différence avec celui que vous avez voté pour l'année 1864.

Ce Budget n'a donné lieu à aucune observation au sein de votre Commission des Finances, et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption à l'unanimité des membres présents.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.